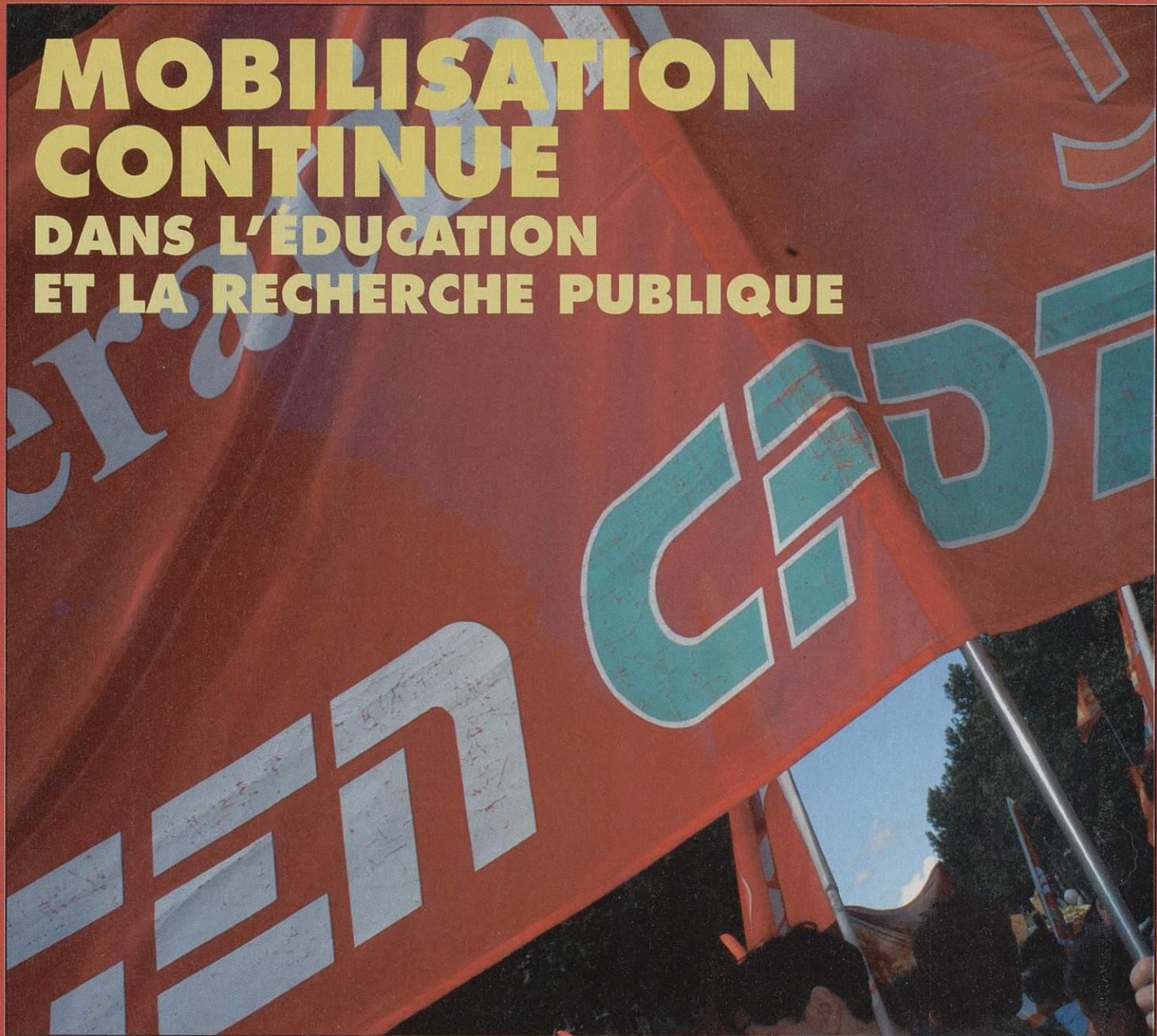


Profession **EDUCATION**

**MOBILISATION
CONTINUE
DANS L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE PUBLIQUE**



www.sgen-cfdt.org

**RETRAITES
LE DOSSIER**

Mai 2003 ■ Mensuel ■ 2,50 € ■ Numéro **127**

Et vous, face à un problème juridique, à qui demanderiez-vous la solution pour en sortir ?

- A quelqu'un qui vous assisterait face aux difficultés juridiques que vous pourriez rencontrer dans votre vie quotidienne.
- A quelqu'un qui mettrait à votre disposition l'information nécessaire pour mieux connaître vos droits.
- A quelqu'un qui se chargerait de vous défendre en cas de litige en recherchant prioritairement une solution amiable ou en apportant un soutien financier en cas de procès.

Autrement dit à tous les professionnels et spécialistes chargés de vous aider dans le cadre du contrat Protection Juridique de la GMF.

Renseignez-vous auprès de la GMF :
au 0 820 809 809 (0,12 € TTC la minute)
ou dans votre agence GMF Conseil.

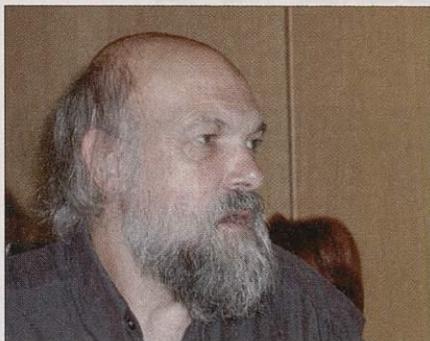


GMF Assurément humain

LE MOIS

EDITORIAL

À CHAQUE JOUR...



Nathalie Noël

Lorsque vous lirez cet éditorial, quel sera le contexte social dans notre pays, où en serons-nous dans l'Éducation, la Recherche publique ? Autant de questions auxquelles il m'est impossible de répondre tant, depuis plusieurs semaines, plusieurs mois même, nous vivons dans une situation de total blocage de la part de nos gouvernements. « À chaque jour suffit sa peine » devient le leitmotiv des militants et adhérents.

Ces derniers jours, dans notre secteur, le gouvernement semblait enfin prendre conscience de l'ampleur des mobilisations qui, loin de s'essouffler, perdurent. Or nous avons eu droit à une véritable pantalonade.

Petit retour chronologique.

Les 20 et 21 mai, à grand renfort médiatique, Luc Ferry et Xavier Darcos reçoivent à tour de rôle les principales fédérations. Le ministre fait d'emblée des déclarations s'apparentant parfois à un curieux acte de contrition, mais en ajoutant que c'est le Premier ministre qui décidera, qu'il y aura une annonce budgétaire, que la priorité à l'Éducation sera affirmée, que lui-même allait demander le retrait des transferts des personnels... et, qu'en tout état de cause, il y aura non pas des discussions, mais de véritables « négociations » sur toutes nos revendications, et ce « sans tabou ».

La suite ? Un comité interministériel se réunit le 27 mai avec pas moins de 18 ministres — les malheureux non retenus ont dû ressentir un certain malaise...

Et Jean-Pierre Raffarin parle de « discussions », ne propose aucune mesure concrète. Énorme déception des participants. Hallucinante surdité de ce gouvernement. Un débat sur les métiers de l'Éducation, nous ne pouvons qu'y être favorables puisque nous le réclamons depuis des années, mais il ne peut se mener que dans la sérénité et il y a pour cela nécessité de prendre en compte les principales exigences portées depuis des mois :

- priorité à l'Éducation avec un budget en conséquence qui permet d'obtenir des mesures significatives sur le volet emploi/précariété ;
- réouverture du dossier des MI-SE et des aides-éducateurs ;
- abandon de tous les transferts des personnels.

Il s'agit bel et bien pour notre organisation d'un préalable avant toute négociation sur la décentralisation ou sur la politique éducative.

En fait, le gouvernement persiste dans sa politique réactionnaire.

De plus, il ne cesse de lancer des attaques contre les services publics, souhaitant accentuer un clivage entre le secteur public et le secteur privé. Plus grave, je suis de plus en plus persuadé qu'il fait tout pour discréditer les organisations syndicales de notre champ, organisations très

représentatives par rapport à la majorité des autres secteurs, tant par un taux de syndicalisation encore relativement important que par le nombre de votants aux élections professionnelles. Une majorité énorme au Parlement, une opposition politique qui se cherche désespérément : si on pouvait affaiblir ce contre-pouvoir que sont les syndicats, quel boulevard ! Le Sgen-CFDT reste totalement opposé au boycott des examens, et je pense de plus en plus que le gouvernement joue — espère même ? — sur la perturbation du déroulement des examens pour retourner l'opinion publique.

Apprenti sorcier sans doute, mais surtout attitude à la fois irresponsable et indigne. Dans les formidables luttes actuelles,

qui ne sont aucunement corporatistes comme certains voudraient nous le faire croire, le Sgen-CFDT tient largement toute sa place. Vous en êtes les principaux acteurs. Si, face à de telles attaques, nous sommes contraints de moins faire entendre notre projet pour l'École, nous ne l'oublierons pas, nous ne l'oublierons pas.

Je ne mentionne pas le dossier des retraites ; il est longuement développé dans ce numéro.

Comme j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de vous le dire, nous avons la chance d'avoir un Sgen-CFDT soudé ; c'est notre chance, c'est notre atout. Maintenons cette cohésion indispensable.

Après les tempêtes... vous connaissez la suite.

Nous avons besoin de toutes nos énergies pour gagner.

Jean-Luc Villeneuve
Le 29 mai 2003

Profession EDUCATION

n°127 mai 2003

actualité

Editorial, page 3

Autonomie des universités, page 4

Manifestation du 25 mai, page 11

dossier

Retraites, pages 5 à 10

infos

Page juridique, courrier, petites annonces, pages 12 et 13

initiatives

Classe à Pac, page 14



SGEN CFDT
Une dynamique solidaire

Couverture : Chambre noire

EN BREF

UNIVERSITÉS

ASSOCIATIONS ÉTRANGLÉES

Les fédérations Sgen-CFDT, FSU et Unsa Éducation ainsi que 7 associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (Ceméa, Éclaireurs et éclaireuses de France, Foeven, Francas, Ligue de l'enseignement, OCCE, Pupilles de l'enseignement public) ont adressé une déclaration commune au ministre de l'Éducation nationale afin d'exiger le respect de la convention quinquennale garantissant les crédits attribués. Les associations complémentaires de l'enseignement public et les fédérations syndicales n'admettent pas la réduction de moyens envisagée par le ministère.

Au contraire, ils considèrent indispensable de renforcer le soutien à ces associations qui militent au quotidien, l'action de professionnels et de bénévoles dans les cités pour réduire les inégalités sociales et culturelles et favoriser l'acquisition par tous les jeunes des compétences sociales essentielles à leur engagement civique.

CONGRÈS DE L'UNEF

Le secrétaire général du Sgen-CFDT a participé le 8 mai au congrès de l'Unef qui se déroulait à Lyon. Ce congrès était le premier depuis la réunification des deux Unef. Il s'est tenu devant un millier de délégués.

Ce premier jour de congrès était avant tout destiné aux interventions d'un certain nombre d'invités.

Jean-Luc Villeneuve, après s'être félicité qu'il n'y ait désormais qu'une seule Unef, a insisté sur les nécessaires rapports à entretenir entre le Sgen-CFDT et le syndicat étudiant.

Il a rappelé les actions communes menées ensemble depuis quelques mois, comme celles sur le budget de l'enseignement supérieur ou sur l'abandon du statut des MI-SE.

Il a également mentionné les désaccords, comme celui concernant le LMD que l'Unef conteste, contrairement au Sgen-CFDT.

LE MOT DE LUC

« Prendre les élèves en otage pour obtenir par chantage ce qu'on n'a pas réussi à obtenir dans les urnes » : tel serait, d'après Luc Ferry, l'objectif des personnels mobilisés (déclaration faite devant le congrès de la PEEP le 29 mai 2003). Sic.

AUTONOMIE : LA COURSE À L'ÉCHALOTTE

Comme sur d'autres projets de réforme, le ministère avance à l'aveugle, sans consultation des partenaires ni véritable bilan de l'existant.

Encore une fois, donc, la copie sera à revoir.

À la mi-novembre 2002, puis fin janvier 2003, le ministère nous avait fait part de quelques propositions visant à modifier le cadre législatif de l'autonomie des universités. Alors qu'une version écrite devait rapidement nous parvenir, il a fallu attendre trois mois pour avoir des nouvelles de ce projet.

C'est en effet le 28 avril dernier qu'était remise au Sgen-CFDT une série de fiches comportant, pour chaque mesure envisagée, son objet, le cadre législatif actuel et les modifications nécessaires du Code de l'Éducation. Nous découvrions à cette occasion que le ministère voulait à la fois mettre les bouchées doubles, les cuisiner n'importe comment et les faire avaler très rapidement, et tant pis pour les risques d'étouffement ou d'indigestion.

ALLER TOUJOURS PLUS VITE POUR DÉBATTRE TOUJOURS MOINS...

Bouchées doubles, car à la douzaine de propositions initialement présentées venait se rajouter une autre douzaine de mesures aussi anodines que la mise en place d'un budget global pour les universités, la création de conseils d'orientation stratégiques venant s'ajouter aux trois conseils (d'administration, scientifique, des études et de la vie universitaire) existant déjà dans les universités, ou encore l'apparition d'*« établissements publics de coopération universitaire »* pouvant conduire à des fusions d'universités. Bouchées cuisinées n'importe



Emile Pinard

En refusant de reporter l'examen de ce projet de loi, le ministère n'a fait que renforcer un front du refus qui demande le retrait de la totalité du projet.

comment car la rédaction du projet de loi portait la marque de la précipitation qui avait présidé à sa rédaction : contradictions, erreurs, omissions se rencontraient tout au long du texte. De plus la façon d'aborder la question de l'autonomie des universités suscitait des critiques en tout point semblables à celles faites dans le précédent numéro de *Profession Éducation* et à la méthode suivie par le gouvernement en matière de décentralisation : aucun bilan de la loi de 1984 relative à l'enseignement supérieur, absence de réflexion globale sur ce que peut être l'autonomie des universités, la façon dont elles peuvent se gouverner, leurs rapports avec les collectivités locales et territoriales.

Bouchées à faire avaler trop rapidement car l'importance et la nouveauté de ces modifications nécessitaient à l'évidence du temps pour qu'elles puissent être examinées et débattues correctement au

sein de la communauté universitaire, mais le ministère est apparu brutalement très pressé de faire avancer son projet. Sans doute soucieux de faire oublier à sa majorité le report à 2004 du grand débat parlementaire sur l'Éducation, le ministre a voulu faire examiner son projet de loi par le Parlement avant les vacances d'été.

L'indigestion a suivi, ce projet venant après les mesures de décentralisation autoritaire des personnels Tos de l'Éducation nationale et un projet de réforme des retraites qui a soulevé une large hostilité. En refusant obstinément de reporter l'examen de ce projet de loi à la rentrée le ministère n'a fait que renforcer un front du refus qui demande le retrait de la totalité du projet, alors même que celui-ci comporte certaines dispositions utiles : il en porte seul la responsabilité.

Michel Deyme

Retraites : le compte n'y est toujours pas !

IL EST ENCORE TEMPS D'AGIR POUR UN SYSTÈME DE RETRAITES RÉFORMÉ, SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE

Les régimes de retraites ont effectivement besoin d'être réformés pour faire face aux conséquences de l'allongement de la vie et du papy boom.

Il faut également les réformer pour les rendre plus solidaires, plus équitables et les adapter aux besoins des assurés sociaux d'aujourd'hui.

Le projet Fillon repose sur deux axes : l'allongement de la durée de cotisation et la baisse des prestations liée à des carrières incomplètes plus nombreuses et plus pénalisantes.

En faisant ce choix, le gouvernement cherche à faire payer l'équilibre financier par les seuls salariés, du privé et du public.

Il prend la responsabilité d'un projet de régression sociale qui ne peut pas rencontrer l'adhésion de la population.

Les énormes manifestations du mois de mai l'ont clairement exprimé.



Dossier coordonné par Joël Devoulon et Marie-Agnès Rampnoux

Retraites : le compte n'y est toujours pas !

UN PROJET SANS AMBITION NI SOLIDARITÉ NATIONALE

Quand Fillon avait publié le texte devant servir de préambule à la loi, le flou des formulations avait été souligné et c'est avec scepticisme que beaucoup attendaient la déclinaison concrète des principes. Depuis le Conseil des ministres du 7 mai, le projet de loi est connu et il a levé les doutes. Il s'agit bien d'un texte de régression sociale. Son seul mérite, c'est qu'il réforme réellement car, il ne faut pas l'oublier, sans réforme notre système de retraite implosera à court terme. Mais le contenu de la réforme est très loin d'être anodin et le Premier ministre ne s'y est pas trompé qui a communiqué le jour même sur le thème de l'effort partagé. On comprend que le bonimenteur ait eu recours au baratin vu la qualité du produit ! Une réforme aussi importante que celle-ci doit faire l'objet d'un consensus large, au-delà d'une majorité politique ponctuelle, parce qu'elle engage la vie sociale du pays sur le long terme. Pour construire ce consensus, il faut effectivement que les efforts soient partagés, il faut aussi que les dispositions intègrent tous les aspects : l'équilibre financier, bien sûr, mais aussi la justice sociale et l'évolution des modes de vie. Or ce qui motive ce gouvernement, c'est le bilan comptable et ne pas augmenter les cotisations patronales ni rien demander au capital ni aux patrons. Il lui reste donc à faire porter l'effort sur les seuls salariés, avec le moins possible d'avancées sociales. Sa conception de l'équité, c'est l'alignement par le bas. L'exposé des motifs du projet de loi le dit d'ailleurs tout net : « première orientation : assurer un haut niveau de retraite, par l'allongement de la durée d'activité et de la durée d'assurance ». Et puisqu'il détient toutes les manettes politiques, il tente de verrouiller le dossier pour longtemps. Enfin, disons le tout net, les évolutions du texte dans la première quinzaine de mai ont contenu quelques améliorations, déplacé quelques curseurs, mais ne changent rien à cette analyse parce qu'elles ne modifient pas la conception globale du projet.

Joël Devoulon

OÙ SONT LES EFFORTS PARTAGÉS ?

Pour construire un consensus, il faut que les efforts soient partagés, il faut aussi que les dispositions intègrent tous les aspects : l'équilibre financier, mais aussi la justice sociale et l'évolution des modes de vie.



Le 13 mai, les cotisants d'hier aux côtés des retraités de demain.

DANS LE PUBLIC

Le public avait été épargné par Balladur. Certainement pas par grandeur d'âme, d'ailleurs ! Il fallait donc s'attendre à ce qu'il paie le prix fort et c'est le cas. Le passage de de 37,5 annuités à 40 n'a pas surpris. Cette mesure était attendue et souvent considérée par l'opinion publique comme acceptable parce qu'égalitaire avec le privé. Il ne faudrait pas pour autant minimiser l'effort qu'elle implique. Il est de deux ordres. Tout d'abord, beaucoup travailleront plus longtemps. Dans une société minée par le chômage, cela ne va pas de soi. Ensuite elle va entraîner une augmentation du nombre de personnels qui partiront sans avoir fait une carrière complète et donc sans avoir droit au taux plein pour leur pension. La minoration n'est pas mince puisque chaque année de cotisation sera comptée pour 1,875 % au lieu de 2 % actuellement. Mais le projet prévoit la « double peine » puisqu'il ajoute à cette minoration la fameuse décote, une pénalisation qui atteindra, à terme, 5 % par annuité manquante. Elle ne concernera pas ceux qui partent à l'âge limite de leur corps (60 ou 65 ans) et sera plafonnée à 5 ans maximum, soit 25 %. Heureusement parce que, sinon, entre la minoration proportionnelle et la décote, on aurait pu imaginer des cas où l'agent partirait en retraite sans pension. C'eût été moderne ! De même, la précaution a été prise que les années acquises dans un autre régime avant l'entrée dans la Fonction publique soient prises en considération pour le calcul de la décote. La réciproque de la décote, c'est la surcote pour ceux qui prolongent. Mais si une année manquante coûtera 5 % de décote, une année de plus ne rapportera que 3 % ! Ne fouillez pas vos souvenirs mathématiques ; c'est une conception de la symétrie toute nouvelle, ça vient de sortir ! ■

DANS LE PRIVÉ

Il s'agit globalement d'une confirmation de la réforme Balladur de 1993. Ses dispositions essentielles ne sont pas remises en cause. La durée de cotisation reste de 40 ans et, si les mesures pour les carrières longues permettront à certains de partir plus tôt, ce sera tout de même en ayant cotisé bien plus de 40 ans ! Le calcul de la pension se fait aujourd'hui sur les 20 meilleures années, il est maintenu sur les 25 pour 2008. Les retraites restent indexées sur les prix. La décote va passer de 10 % à 5 % par année manquante. C'est une bonne nouvelle, mais, pour y échapper, le seuil à atteindre passe de 150 trimestres à 160 : elle va donc toucher plus de monde et plus lourdement. À celui qui part avec 146 trimestres validés, il manque aujourd'hui un an : il perd une fois 10 %. Demain, il lui manquera 3,5 ans : il perdra 3,5 fois 5 %. Quel progrès ! Enfin la retraite de celui qui a fait toute sa carrière au Smic ne pourra pas être inférieure à 85 % de celui-ci. C'est bien sûr mieux que les premières annonces à 75 %, mais ce n'est qu'une légère amélioration de la situation présente. C'est évidemment très bas et rien n'indique que cette clause soit autre chose qu'un plancher qui ne protégera pas ceux qui ont fait quelques années un peu au-dessus du Smic. Cette mesure est une non dégradation, pas une avancée.

S'informer sur les réformes en cours

Sites officiels

www.retraites.gouv.fr
www.social.gouv.fr
www.cor-retraites.fr

Sites syndicaux

www.cfdt.fr
www.sgen-cfdt.org

Retraites : le compte n'y est toujours pas !

QUELLE PLACE POUR LE SERVICE PUBLIC ?

Salariés du privé et agents des Fonctions publiques ont droit à être traités sur un pied d'égalité. Mais la nature de leur relation avec l'employeur est différente. Remettre en cause les dispositions statutaires fondamentales des Fonctions publiques a un sens qui dépasse le seul dossier des retraites.

L'indexation des pensions se fera sur les prix et non plus sur la valeur du point d'indice. Cette mesure aligne l'évolution des pensions sur celle du privé. Conjoncturellement, cela pourrait passer pour bénéfique puisque, du fait de la politique salariale de l'État, l'évolution des traitements est nulle depuis plusieurs années alors que les prix, eux, progressent. Mais sur le long terme, c'est le contraire qui se vérifie. Cette mesure entraînera une baisse des pensions comme cela a eu lieu dans le privé depuis 1993. Lors de la dernière séance de négociation, le gouvernement a accepté une « clause de revoyure » pour le régime général. Tous les trois ans, une négociation avec les partenaires sociaux permettra d'envisager « un coup de pouce » selon la santé financière des régimes et la croissance économique du pays. L'équivalent n'est pas actuellement prévu pour les fonctionnaires.

CONSÉQUENCES STATUTAIRES

Mais cette disposition n'a pas qu'une incidence financière, elle modifie aussi la nature du lien entre le fonctionnaire et l'État. L'État et, par extension, l'employeur public, n'est pas un employeur comme les autres. Cela ne fait pas des fonctionnaires des salariés plus dignes que les autres, mais simplement leur relation à l'employeur est différente de celle qui découle d'un contrat de travail, avec des particularités avantageuses, comme la garantie de l'emploi,

et d'autres qui le sont moins, comme le niveau de rémunération et les contraintes liées à la notion de continuité du service public. Celui-ci est chargé de missions qui impliquent l'indépendance des agents au service de l'intérêt général. Le prix de cette indépendance, c'est que les agents publics sont rétribués par l'impôt et non directement par l'usager. Le fait

actifs/retraités n'a guère de sens. En effet le nombre de fonctionnaires et, partant, de retraités de la Fonction publique, ne dépend pas du marché, mais de la décision politique dans le cadre des choix budgétaires fait en réponse aux besoins sociaux de la Nation. Si, par pure hypothèse, le parlement décidait qu'il n'y a plus besoin daucun fonctionnaire,



Fonctionnaire : un statut particulier pour des missions d'intérêt général.

Chambre noire

COMPARAISONS DOUTEUSES

S'il est juste de rechercher un traitement équitable des retraités du public et du privé, aussi respectables les uns que les autres, la comparaison faite entre le privé et le public concernant le ratio

B R È V E S

SALARIÉ, FONCTIONNAIRE : DEUX NOTIONS DIFFÉRENTES

Le fonctionnaire est, vis-à-vis de l'administration, dans une situation statutaire et réglementaire (article 4 du statut général de la Fonction publique). Il n'existe pas de contrat au sens juridique du terme : accord de volonté entre les deux parties entre un fonctionnaire et son employeur, que ce soit l'État, une collectivité territoriale... Le salarié est dans une situation contractuelle qui se caractérise, entre autres, par un lien de suzeraineté entre l'employeur et le salarié.

Cette différence de terminologie engendre un certain nombre de conséquences. La rémunération des fonctionnaires est un traitement et non un salaire. Le contentieux est, pour ceux-ci, devant le tribunal administratif, pour ceux-là, devant le conseil des prud'hommes.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Une mesure a été annoncée puis retirée : le passage de la période de référence pour le calcul de la pension de 6 mois à 3 ans. On en reste finalement à la période des 6 derniers mois. C'est un acquis de la négociation qu'il ne faut pas négliger. Mais on voit bien qu'il ne suffit pas à modifier l'appréciation d'ensemble.

DÉPAYSEMENT

La bonification liée au dépassement qui s'applique aux services rendus hors d'Europe relève d'un texte qui a vieilli, puisqu'il date de l'époque coloniale et qui nécessiterait d'être révisé, notamment pour tenir compte de la construction européenne.

Ce texte avait d'abord été purement et simplement supprimé et remplacé par une disposition qui prévoyait une bonification pour des zones présentant des risques particuliers et pour des périodes définies par décret.

Au cours des négociations, le gouvernement est revenu sur sa première intention. La bonification pour dépassement reste en l'état.

Retraites : le compte n'y est toujours pas !

AVANTAGES FAMILIAUX

Les bonifications pour enfant sont modifiées pour tenir compte d'un arrêt de la Cour de justice européenne qui avait déclaré illégal le fait que seules les femmes en bénéficient. Hommes et femmes y auront donc droit selon deux modalités : un enfant né avant 2004 ouvrira droit à une bonification d'un an s'il y a eu interruption d'activité (congé de maternité, adoption...); un enfant né à partir de 2004 donnera droit à une bonification correspondant au temps d'arrêt du travail ou de temps partiel « familial » dans la limite de trois ans par enfant. Le gouvernement s'est engagé à revoir la situation des femmes qui ont eu un enfant alors qu'elles étaient étudiantes, non salariées... et qui perdent, en l'état actuel du texte, la bonification d'un an à laquelle elles ont droit aujourd'hui.

En matière de réversion, la même logique d'égalité conduit à étendre aux hommes les droits actuellement reconnus aux femmes.

Quant au droit de partir pour les mères de trois enfants et ayant 15 ans de service, il est conservé en l'état pour celles qui l'ont déjà acquis. Mais pour celles qui ne rempliront ces conditions qu'après la date d'application de la loi, le 1^{er} janvier 2004, gare à la décote !

FEMMES DANS LE COLLIMATEUR ?

Ce n'est certainement qu'une conséquence, mais force est de constater que ce sont elles, parmi les fonctionnaires, qui paieront le prix fort. Ce sont elles qui ont des carrières incomplètes commencées souvent après avoir eu des enfants. Ce sont elles qui prennent des temps partiels longs. Elles seront donc pénalisées, comme elles risquent de l'être au niveau des bonifications enfants. Pour elles la décote sera très lourde de conséquence. Bref, qu'il y ait intention ou non, le projet de loi ne leur a pas prêté l'attention nécessaire et c'est en soi lourd de sens.

CONTREPARTIES : PEAU DE CHAGRIN

Qui parlait de donnant-donnant ? Un rapide survol permet de vérifier que les contreparties sont peu nombreuses, les dispositions retenues très limitées et parfois même en régression sur la situation actuelle comme pour la CPA !

La notion de contreparties implique une idée de compensations pour répondre à certains besoins en regard de l'effort demandé. Le projet en contient quelquesunes.

PRIMES

Il prévoit un régime complémentaire de retraite permettant de cotiser (employeur et salarié) sur une partie des primes pour ouvrir le droit à une rétribution complémentaire. Ce régime, d'abord facultatif, est devenu obligatoire au cours des négociations. Pour l'Éducation nationale, cela a peu d'incidences. Par contre, dans d'autres secteurs comme la Fonction publique hospitalière, c'est important. Reconnaître l'intérêt de cette mesure ne nous empêchera pas de continuer à revendiquer l'intégration des primes dans le traitement. Le Sgen-CFDT sera vigilant à propos des heures sup dont nous refusons la prise en compte dans ce système. Ce serait un encouragement à leur développement et contraire à notre engagement pour l'emploi.

TEMPS PARTIEL

Le temps partiel sera décompté comme un temps plein pour le calcul de la décote. Ne parlons pas de progrès mais de catastrophe évitée : sans cette mesure, dix années à mi-temps auraient coûté 25 % de décote ! Le progrès aurait été de permettre aux personnels à temps partiel de cotiser à taux plein s'ils le souhaitaient pour toute période de temps partiel, comme

c'est prévu pour la CPA. Le projet de loi n'en ouvre la possibilité que pour une durée de quatre trimestres au cours de la carrière.

ANNÉES D'ÉTUDE

La possibilité de rachat d'années d'études est une nécessité pour des salariés qui, par obligation de qualification, ne peuvent que débuter tardivement leur carrière. Il est prévu de pouvoir racheter trois années accomplies dans l'enseignement supérieur. C'est un progrès, mais très limité. Le texte prévoit que ce droit est ouvert « sous réserve de l'obtention d'un diplôme nécessaire pour se présenter au concours de recrutement correspondant à l'emploi dans lequel le fonctionnaire a été titularisé ». Voilà qui en limite singulièrement la portée. Tout d'abord, il ne concerne que les catégories A et B⁺ (infirmières et assistantes sociales), contrairement au régime général dans lequel tout salarié peut en bénéficier. Ensuite, si vous avez été reçu à un concours de niveau bac avant de devenir ultérieurement professeur ou attaché, vous ne pourrez pas racheter les trois années passées à préparer votre licence !

Ces années d'études rachetées pourront compter soit pour la durée d'assurance (calcul de la décote), soit, dans des conditions extrêmement restrictives, être validées comme service et donc compter pour le calcul de la pension. En tout état de cause, le rachat est prévu à un coût « actuariellement neutre », c'est à dire qui ne pénalise pas financièrement le régime.

FINS DE CARRIÈRE

Avoir plus de possibilités de choix individuels pour la fin de carrière et le départ en retraite est une contrepartie très attendue aux efforts demandés. Pour cela, la cessation progressive d'activité peut être un outil très efficace. Elle est confirmée, mais dans quelles conditions ! Au lieu d'être possible à 55 ans, elle ne le sera qu'à 58 ans sur la période 58/65 ans. L'agent aura le choix entre deux modalités : progressive (80 % puis 60 %) ou uniforme à 50 %. Les conditions financières sont à la baisse et on ne voit guère la différence avec le simple temps partiel. En fait, il ne s'agit pas d'ouvrir des droits aux salariés, mais d'en pousser le plus grand nombre possible à travailler jusqu'à 65 ans.

Dans le projet, les fonctionnaires ayant 40 annuités avant 60 ans n'ont pas la possibilité comme dans le privé de prendre leur retraite. Le gouvernement s'est engagé à revoir cette situation.

MOBILITÉ

Une disposition particulière est destinée aux enseignants à l'article 54. Elle consiste à ouvrir la possibilité d'un détachement dans un autre ministère. C'est l'idée de deuxième carrière dont le principe est intéressant. Mais le dispositif décrit reste très flou. La mise en œuvre se fera par décret. C'est alors qu'on pourra évaluer la portée réelle de cette mesure.

Retraites : le compte n'y est toujours pas !

CONTINUER À SE MOBILISER

Pour évaluer le projet du gouvernement, l'enjeu et les marges d'action dont nous disposons, il faut se résigner dans l'évolution du débat.

Les choix qui seront faits pèsent sur les rapports sociaux dans le long terme.

C'est donc le débat de société qui doit orienter les arbitrages financiers.

L'idée qui est martelée sans relâche, c'est celle de l'urgence : le papy boom est à nos portes ! Le pire serait bien sûr d'attendre que les régimes de retraite soient en faillite pour agir. Ceci dit, il est communément reconnu que nous avons besoin d'un pilotage du système au plus près des évolutions et donc, si la réforme était intervenue dix ans plus tôt, la brutalité des évolutions aurait peut-être été atténuée ; il aurait tout de même fallu réévaluer la situation aujourd'hui.

UNE RÉFORME

Il faut réformer et c'est le bon moment parce que cela permet de faire face à l'avenir proche. Souvenons-nous, il y a quinze mois, le candidat Chirac faisait campagne sur le thème des fonds de pension à la française. L'évolution économique et boursière, mais aussi l'appropriation des termes du débat par un plus grand nombre de nos concitoyens, ont progressivement mis sur la touche cette solution. Elle n'est donc plus le cœur de la réforme proposée, mais elle reste en germe dans les insuffisances du projet et ce n'est certainement pas un hasard ! D'autant que le titre V du projet gouvernemental prévoit un système d'épargne-retraite !

La situation économique et l'opinion publique ont imposé le maintien de la répartition comme base. Gardons-nous de crier victoire, car préserver la répartition passe par la crédibilité du système. Or la diminution du montant des pensions élargit le marché de

l'épargne par capitalisation. Ce qui nous est proposé est en effet très déséquilibré. Pas entre salariés du privé et fonctionnaires mais entre l'effort considérable demandé à l'ensemble des salariés et l'exonération de fait des autres revenus.

SOLIDARITÉ NATIONALE...

Depuis des décennies, la part de richesse redistribuée sous forme de salaires ou de pensions n'a cessé de diminuer au profit des revenus de la bourse ou du patrimoine. La réforme des retraites ne peut pas à elle seule inverser cette tendance lourde inhérente à l'économie libérale, mais il serait très légitime que ces revenus participent à la consolidation de la répartition, via l'impôt ou la cotisation. Les retraites ne doivent pas perdre leur lien avec les salaires, mais il est normal qu'elles soient assises sur l'ensemble de la richesse produite.

... ET FINANCEMENTS DIVERSIFIÉS

Sans diversification des financements, les retraites deviendront une sorte de luxe que les salariés se paient sur les seuls revenus du travail et, inexorablement, la pression s'accrera de telle sorte que le recours aux diverses formes de capitalisation se développera pour ceux qui en ont les moyens. La répartition deviendra progressivement un simple socle chargé de fournir le minimum vital à ceux qui n'auront pas pu épargner. Ce type d'évolu-



L'Éducation nationale se mobilise sur la question des retraites.

Nathalie Noë

tion ne se fait pas du jour au lendemain, mais de manière insidieuse, et les manques de la réforme Fillon sur cette question essentielle du partage de l'effort entre tous les revenus sont une amorce dans cette direction. C'est pour cela qu'il est essentiel d'obtenir des infléchissements significatifs comme le recours à une part de CSG. Il ne suffit pas, loin s'en faut, que cela soit évoqué comme une hypothèse de travail pour la négociation prévue en 2008 concession du gouvernement lors de la séance du 15 mai. L'effort demandé aux salariés commence le 1^{er} janvier 2004, c'est à cette date que la réforme doit être globale.

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Individualiser ou socialiser les richesses produites est une alternative conflictuelle qui garde un bel avenir et traverse tous les débats sociaux. Pour ce qui est des retraites, elle se reposera à chacune des nouvelles négociations. Or le projet de loi prévoit qu'elles soient régu-

lières, tous les cinq ans. Cette disposition est utile pour la démocratie parce qu'elle tente de gérer le conflit d'intérêt fondamental par la négociation, mais elle ne le gomme pas pour autant. C'est bien pour cela que Fillon veut prendre un temps d'avance en verrouillant ces échéances futures autour de l'allongement à 41 et 42 ans dès le vote de cette loi. Puisque le gouvernement est si pressé d'anticiper, que ne le fait-il utilement en dotant le fonds de réserve d'un financement pérenne ? Alimenter sérieusement le fonds de réserve suppose d'y investir de l'argent aujourd'hui. Si on ne le fait pas, il faudra à nouveau demander des efforts supplémentaires aux salariés dans quelques années, quand il sera trop tard. C'est tellement plus simple !

La mobilisation du 13 mai a montré la volonté des salariés de ne pas enterrer ces orientations de fond et leur capacité à construire un rapport de force porteur de progrès social.



LA RÉFORME DES RETRAITES DOIT ÊTRE SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE

**Le consensus autour de la nécessaire réforme des retraites est large.
Il faut la faire avant que les difficultés financières qui se profilent
laisSENT le champ aux fonds de pension.**

RÉPARTITION ET NIVEAU DES PENSIONS

Un haut niveau de pension est la seule vraie garantie de pérennité pour la répartition. Dans la Fonction publique, le taux plein reste à 75 % du traitement de référence, celui des six derniers mois. Mais aujourd'hui les fonctionnaires d'État partent en retraite avec 34,2 années en moyenne. Cela recouvre les très nombreuses carrières incomplètes, principalement pour les femmes. Les études plus longues, les choix familiaux sont des données de fond de notre société. L'objectif d'un haut niveau de pension ne peut donc s'accommoder de pénalisations trop fortes pour les carrières incomplètes comme c'est le cas dans le projet actuel avec la décote ou les possibilités trop restreintes de validation des années d'études, de cotiser à taux plein pour un temps partiel.

→ Diversifier les financements

Il est légitime que les retraites restent liées au travail et ne deviennent ni un système d'assurance ni un système d'assistance. Depuis une vingtaine d'années, la part du PIB dévolue à la rémunération du travail a fortement diminué. Mais toute richesse provient, d'une manière ou d'une autre, du travail. Il faut donc que tous les revenus et pas seulement ceux des salariés participent au financement des retraites. Le bon outil pour cela c'est une augmentation de la CSG. La réforme doit l'inclure dès maintenant !

→ Fin d'activité : ouvrir des possibilités de choix

Il faut introduire dans le système des possibilités de choix réelles. Plusieurs dispositions imposent de fait de prolonger l'activité.

- Aujourd'hui, avec la disparition du CFA, seule subsiste la CPA. Dans le projet Fillon, elle est repoussée à 58 ans, rémunérée pratiquement comme un temps partiel, avec seule avancée la possibilité de cotiser à taux plein.
- Faire un choix, cela peut être aussi partir plus tôt avec une pension moindre. Le total des pénalisations correspondant aux cotisations non versées et aux pensions perçues plus tôt ne laissent pas un choix réel. Le projet actuel, où la minoration au prorata des années non faites (1,875 % par an) et la décote (à terme 5 % par an) instaurent une pénalisation nettement trop lourde, ne vise qu'à dissuader tout départ anticipé.

→ Préparer l'avenir

Le projet prévoit des rendez-vous réguliers tous les 5 ans. C'est une innovation utile, mais pour laisser pleinement sa place au dialogue social, la loi doit se contenter de les organiser et non d'en tirer à l'avance la conclusion qu'il faudra passer à 41 ans, 42 ans...

Pour passer la période la plus difficile, il faudra disposer d'un fonds de réserve suffisant. L'outil existe, il faut l'alimenter par un financement pérenne et crédible. La réforme doit le prévoir.

**Une réforme doit d'abord définir un projet social
et construire son financement et non l'inverse !
Trouver et diversifier les financements, c'est possible !**

**La réforme va engager la nature des rapports sociaux pour longtemps.
Il faut qu'elle porte des valeurs de solidarité et d'équité.**

EN DIRECT

MANIFESTATIONS

LE SGEN-CFDT EN FORCE !

Malgré les giboulées de mai, les ampoules aux pieds et aux mains (pancartes obligent), les ordres et contre-ordres quant au parcours de la manifestation et la douzaine d'heures passées à battre le pavé parisien, le rassemblement du 25 mai a montré la détermination du Sgen-CFDT à se faire entendre sur la question des retraites.



Ferme la manifestation, la CFDT quitte la place de la Nation à 16 heures pour rejoindre, trois heures plus tard, la place d'Italie.



Les p'tites marchandes du Sgen-CFDT.



En route vers une autre réforme ?



Les drapeaux rouges du Sgen-CFDT.



En attendant le départ, échanges et débats entre militants. L'heure est au dialogue et à la réflexion...



Et pas seulement le Sgen...



Une marche tambour battant!



Une petite salsa pour s'échauffer ?

EN BREF

QUEL AVENIR POUR LE PALAIS DE LA DÉCOUVERTE ?

Les travaux de rénovation du Grand Palais ont suscité l'inquiétude des personnels du Palais de la Découverte quant à l'évolution et au projet d'avenir de cet établissement.

Le Sgen-CFDT a rencontré le ministère de la Recherche et a obtenu le 28 avril des engagements sur plusieurs points majeurs : le maintien du Palais de la Découverte sur le site actuel, la commande d'un projet muséal ambitieux d'ici fin 2003, l'association des personnels à l'élaboration de ce projet, la mise au point d'un calendrier sur l'évolution de la rénovation. Ombre au tableau : les problèmes financiers rencontrés par le Palais sont renvoyés, là comme ailleurs, aux décisions budgétaires gouvernementales.

BUDGET : RÉGIME SEC

Bercy prépare le budget 2004 sous l'œil vigilant de Bruxelles. La France doit, selon la commission européenne, réduire son déficit budgétaire. Le gouvernement s'entête à vouloir baisser les impôts et entend faire porter la rigueur sur les services publics et les fonctionnaires. Le financement des priorités (police, justice) se fera donc par des redéploiements puisque l'objectif est un budget sans hausse des dépenses de l'État. L'Éducation nationale, la Jeunesse, la Recherche publique risquent d'en faire les frais : crédits et emplois en baisse ? Le non remplacement des départs en retraite des fonctionnaires (un sur deux ?) constituera un point majeur d'un nouveau conflit et de nouvelles mobilisations auxquelles le gouvernement doit s'attendre à la rentrée s'il ne change pas de politique budgétaire.

L'actualité en léger différé, les communiqués de presse, des articles de fond, des dossiers documentaires, tout ce que défend le Sgen-CFDT...

www.sgen-cfdt.org

GRÈVE

RETIENUES
SUR SALAIRE

La loi prévoit que l'absence de « service fait » pour une journée donne lieu à une retenue dont le montant est égal à un trentième du traitement mensuel. Il n'y a pas « service fait » :

- lorsqu'un agent s'absente d'effectuer tout ou partie de ses heures de service;
- lorsqu'un agent, bien qu'effectuant ses heures de service, n'exécute pas tout ou partie des obligations de service qui s'attachent à sa fonction.

Une décision du Conseil d'État, dit arrêt Omont (7 juillet 1978), prévoit : « en cas d'absence de service fait pendant plusieurs jours consécutifs le décompte des retenues à opérer sur le traitement mensuel d'un agent public s'élève à autant de trentenaires qu'il y a de journées comprises du premier jour inclus au dernier jour inclus où cette absence de service fait a été constatée, même si, durant certaines de ces journées, cet agent n'avait, pour quelque cause que ce soit, aucun service à accomplir ».

Quelques remarques

- Les mercredis, dimanches et jours fériés, les vacances, peuvent donc être

concernés par des retraits si la grève a été observée par l'agent avant et après.

- Mais il n'y a pas que le droit. Les grèves administratives des directeurs d'école devraient, juridiquement, donner lieu à des retenues pour chaque jour de grève dite administrative. Il n'en est rien. De même, après un mouvement de grève, on peut obtenir, officieusement, le non retrait de certains jours. Mieux vaut connaître l'état du droit afin de pouvoir adapter son action selon les circonstances.
- L'arrêt Omont statue dans le cas où un agent public est absent plusieurs jours et non pour une journée. Il est donc abusif, en l'état actuel de la jurisprudence, d'affirmer que les retenues doivent être opérées jusqu'à la reprise du travail alors que la grève n'a duré qu'une journée ou même alors qu'elle a duré plusieurs jours avant les vacances. Mais une décision dans ce sens n'est pas complètement exclue.

Rémy Fontier

juridique@sgen-cfdt.org

CONSEIL D'ÉTAT

ÉTUDE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Le dernier rapport annuel du Conseil d'État a fait quelque bruit grâce à une étude qui s'intitule *Perspectives pour la fonction publique*. On peut s'étonner que cette institution se soit « auto-saisie » de cette question.

Rappelons à quoi sert le Conseil d'État. Il est tout d'abord conseiller du gouvernement, il est ensuite l'échelon suprême de la juridiction administrative. À ce dernier titre, il juge la validité des décisions administratives. Comme la Cour de cassation le fait pour les litiges d'ordre privé, il unifie le droit administratif au niveau du territoire français. Son pouvoir s'arrête où commence celui des députés : il interprète la loi tandis que les élus la font.

Le Conseil d'État est soumis aux lois et, lorsqu'une jurisprudence déplait au parlement, celui-ci peut faire une loi qui la rend impossible. Conseiller du gouvernement, il examine les projets de lois et de décrets les plus importants. Il donne alors un avis sur la forme et l'opportunité des dispositions prévues.

Il adresse chaque année un rapport public qui énonce les réformes qu'il propose au gouvernement. Dans ce rôle de conseiller, il ne fait donc que proposer et donner des avis. C'est dans ce cadre que fut publié en début d'année le rapport concernant la Fonction publique. Ce travail n'a pas été commandé par l'exécutif actuel. Il n'augure en rien des déci-

sions que prendront ce gouvernement et les suivants.

Par contre, il donne un aperçu des idées qui inspirent les milieux dirigeants. Il faut savoir que les conseillers d'État sont appelés très souvent à des fonctions dans les cabinets ministériels. Ils peuvent aussi être détachés dans des fonctions administratives : depuis plus de dix ans, les responsables successifs du service juridique du ministère de l'Éducation nationale sont des conseillers d'État.

Le rapport évoqué fait état de réflexions quant à une nécessité d'efficacité accrue, d'adaptation de règles de gestion et de conciliation entre le droit de la Fonction publique et d'autres branches du droit. Suivent des propositions. Et alors chacun pensera ce qu'il veut. On peut adopter ou rejeter en bloc. Estimer que c'est une synthèse de ce qu'il faut penser et faire.

Considérer qu'il s'agit d'un ramassis d'idées à la mode et de propositions visant à casser le service public. On peut aussi saisir cette occasion pour réfléchir. Et se dire qu'un rapport du Conseil d'État n'est pas rien, mais n'est qu'un rapport de plus. En 1999, par exemple, le Conseil d'État publiait un rapport sur le cumul des rémunérations dans la Fonction publique. Comme souvent, ses propositions n'ont pas été reprises... Chacun peut se faire une opinion : www.conseil-etat.fr

Innovation
coopérative
aux premier ou
second degrés

Poitiers
21 - 24 août

Stage organisé
par le réseau des
équipes Freinet
et le secteur second
degré de l'Icem-Pédagogie Freinet

Confronter
les pratiques
coopératives,
développer un
véritable réseau
d'équipes, créer
les bases d'un
échange régulier,
mutualiser les
expériences, pen-
ser les transitions
entre premier et
second degré...

Renseignements :
• 06 18 01 79 47
• joel.blanchard
@icem-freinet.org

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SÉCRÉTAIRES DE

RÉDACTION, MAQUETTE

Nathalie Noël,

Émile Pinard.

RÉDACTION

Alain Baury,

Isabelle Conversin,

Françoise Leboeuf,

Raymonde Piecuch,

Marie-Agnès Rampoux,

Odile Ravaux.

FLASHAGE

Unipag (Paris xix^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar
75950 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 00

Fax : 01 56 41 51 11

Sur internet :

www.sgen-cfdt.org

Mél : fede@sgen-cfdt.org

THÉATRE

PROF !

QUAND LE THÉÂTRE INCITE À LA DÉTESTATION DES « NOUVEAUX LYCÉENS »

« Un ex-professeur de lycée vous invite à partager ses expériences tumultueuses. Entre fermeté et tendresse, il vous fera découvrir les difficultés et les joies d'un métier à haut risque... qu'il considère comme le plus beau métier du monde » dit le texte d'annonce. « Fermeté et tendresse » : curieux qualificatifs pour caractériser un enseignant qui fait le récit de l'assassinat de ses trente élèves adolescents, tout de même... Compte-rendu critique de Prof !, pièce interprétée à Paris par Jean Piat depuis le mois d'octobre, adaptée de L'Enseignant du belge Jean-Pierre Dopagne et mise en scène par Jean-Claude Idée.

La détestation envers les collégiens et les lycéens contemporains nous est familière. Depuis une vingtaine d'années (l'essai pionnier de Jean-Claude Milner date de 1984), chaque rentrée scolaire amène sur les rayons des librairies sa nouvelle brassée de pamphlets anti-scolaires [...]. Mais on n'avait jamais vu encore rien de tel au théâtre.

Quelle image de l'enseignement l'auteur et le metteur en scène donnent-ils à voir, par le seul récit de l'acteur unique (qui porte ce texte avec un grand professionnalisme) pour légitimer le fantasme du meurtre collectif des lycéens ? Ils convoquent d'abord quelques-uns des stéréotypes de la dénonciation pamphlétaire de l'école et plus particulièrement de la destruction de l'enseignement de la littérature :

- un professeur de lettres (un « collègue ») qui dissuade le prof d'emmener ses élèves au théâtre;
- un proviseur qui le convainc de ne pas enseigner la littérature et qui lui conseille de travailler sur la publicité et sur les bandes dessinées;
- un autre personnage qui prononce une diatribe contre le statut de fonctionnaire des enseignants et sur leur privilège du droit à la médiocrité à vie.

Mais le récit met également en scène des coups et des agressions physiques entre les « partenaires » de l'école :

- un élève qui nargue le prof en l'interrogeant sur son salaire et sur le prix de sa voiture, et que le prof finit par gifler;
- un père d'élève qui frappe le prof, à l'issue d'une demande d'explication sur le sujet de dissertation qu'il a donné à sa classe « Les élèves agissent, comme les animaux, par instinct et non par intelligence » et après une mauvaise « plaisanterie » du prof signifiant au père que sa fille est pourtant bien un animal car c'est « une belle petite gazelle ». Curieuse scène, construite pour que l'inadmissible passage à l'acte (le coup porté au professeur par le père) vienne ici légitimer l'insupportable violence froide du mépris du prof pour les élèves (« des animaux ») et pour la fille adolescente (un beau petit animal femelle);
- enfin l'auteur et l'acteur font le récit du viol collectif d'une jeune professeur du lycée par l'ensemble des élèves mâles de sa classe, encouragés par la vocifération des filles, sans que le professeur le plus proche

« pourtant père de famille » — un moment témoin de la scène — ne juge bon d'intervenir...

[...] À quoi jouent l'auteur, l'acteur et le metteur en scène responsables de ce spectacle quand ils mélangent dangereusement les trois registres que nous venons d'évoquer [...] Car ces récits sont donnés comme autant de témoignages sur la vie d'un lycée ordinaire. Et le public — composé essentiellement de seniors — vibre très fort dans l'émotion suscitée par le talent de l'acteur. [...] Il n'y a dans cette mise en scène nul parti pris d'irrationnel, nulle dimension poétique ou onirique. Les attitudes de ces élèves d'une classe de français ordinaire ne sont pas les transgressions, fantasmées par le rêve, des enfants du Zéro de conduite de Jean Vigo: ce sont des attitudes données à voir comme vraisemblables ou comme vraies. Le meurtre commis par le professeur n'a pas l'outrance démesurée du meurtre de l'élève par le professeur dans l'univers de farce tragique de la Leçon de lonesco. [...] Le parti pris de l'auteur et du metteur en scène est celui du réalisme du théâtre de boulevard. Et, sans échappatoire dans l'imaginaire, ce réalisme-là incite tout

bonnement à la haine. Le fond idéologique qui nourrit cette représentation haineuse du monde scolaire contemporain s'affiche explicitement en fin de spectacle. Après son meurtre, le prof est condamné à une peine de prison de longue durée. Mais le ministre de la Justice et celui de l'Éducation nationale conjuguent leurs efforts pour transformer son emprisonnement en une peine de « travail d'intérêt général » : le prof sera condamné à jouer chaque soir son histoire sur des scènes de théâtre. Le ministre de l'Éducation nationale énonce une argumentation confuse et lyrique jusqu'à la déraison (les grands personnages des tragédies antiques sont des assassins comme vous, le prof...). Pour que le public comprenne bien l'allusion, Jean Piat imite la voix de Jack Lang, dont il suggère par la gestuelle l'éventuelle homosexualité — la salle rit grassement... [...] Les seniors vibrent au spectacle, qui semble les conforter dans la peur de la jeunesse populaire : le sentiment « classes laborieuses, classes dangereuses » n'est pas loin. [...] On est décidément bien loin de Jean Vigo et d'Eugène Ionesco...

Henri Peyronie,
Calvados

PETITES ANNONCES

Tarifs :

Les annonces concernant les échanges scolaires ou le bénévolat sont gratuites.

Pour les autres, il faut compter, par ligne de 30 signes (un espace ou un signe de ponctuation compte pour un signe), 7 € pour les adhérents (joindre étiquette-adresse de PE) et 14 € pour les non-adhérents.

Locations

17 - La Rochelle. Près campus mais. 2 ch. pour étudiants. Sept. à juin 260 €. Tél 02 38 83 59 85

21 - Bourgogne. Ferme rénov. Fam 4 pers. 300 €/s 120 €/WE. Tél 03 80 23 62 63

22 - Côte granit rose grde maison 5 ch 4500 m² jardin tt cft 700 € sem 1^{re} quinz août. Tél 06 81 20 41 66

29S - Kerity-Penmarch. Anc. mais. pêch. ds villa-ge. Tt cft jardin. 4 pces 4/5 p. 800 m plage. Sept: 380 €/sem 750 €/qz. Tél 05 53 08 42 79

38 - Corrençon/Villard de Lans. Rando, golf, appart. récent, confort, 2 pièces, terras. jardin. Idéal 2 pers. 275 €/sem. Tél 04 76 87 97 30 le soir

74 - Morzine. Mais. tt cft 10 pers. 5 chbres. Terrasse, ping-pong, garage. VTT, rando. 19 au 26/07. 650 €. Tél 04 50 96 14 92

Val d'Aosta, alt. 800 m, petit village, mais. indiv. 6 pers. lac. rando. 16/31 août. 380 €/sem. Tél 01 46 58 67 73

Vélo aux Pays Bas. 25-55 km/j. Péniche conf. comme hôtel itin. 506-566 €/sem p.c. Tél 05 59 68 93 43

Une école à la campagne et un projet culturel

Bouclans, village d'un peu moins de 1 000 habitants dans la banlieue proche de Besançon. Une école primaire à cinq classes et une équipe éducative qui choisit en 2000 d'axer son projet d'école sur la culture.

D'abord tourné vers les arts plastiques la première année, il était initialement prévu de consacrer la deuxième année du projet à la musique et de l'achever cette année par les activités dramatiques. Dans chacune des classes et pour chacun des domaines explorés, les enseignants ont déjà quelques compétences et des idées. Il n'empêche que tous sont d'accord sur la nécessité (à un moment ou un autre du projet) d'un œil extérieur. Il est donc convenu de faire appel à un ou des intervenants.

MAIS AU FAIT, QUI VA PAYER CES GENS?

Il est alors décidé d'élaborer un projet d'action éducative innovante (AEI). C'est un travail d'instruction de dossier qui est alors demandé au directeur de l'école (dans le département du Doubs, les écoles à cinq classes bénéficient toutes d'un quart de décharge pour la direction). Travail de conviction en direction des élus municipaux qui n'avaient pas forcément inscrit au budget une telle dépense. Le projet est « bouclé » et accepté. En fait, avec toute mon expérience, j'ai peu demandé à notre administration et, du coup, peut-être parce que raisonnable, le projet a été accepté.

CONCRÈTEMENT, QUEST-CE QUI S'EST FAIT?

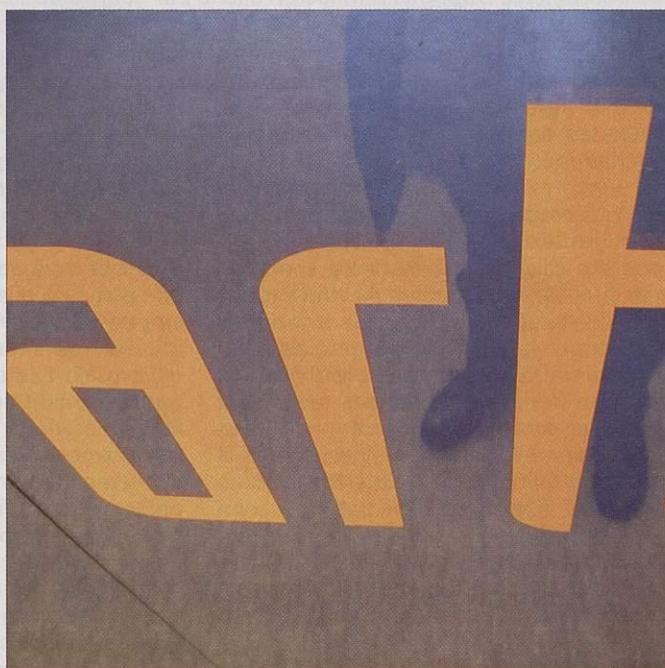
Nous choisissons de faire appel à un intervenant unique pour les cinq classes : nous souhaitons que cette personne soit le lien (le liant?) entre les différents projets de classes.

Les petits de maternelle travaillent sur l'expression des sentiments dans un double projet :

- travail sur un album dans le cadre du « Livre Élu » ;

L'utilité pour les enfants des projets innovants et des projets d'actions culturelles n'est plus à démontrer.

**Pourtant, leur financement reste aléatoire.
Et la réussite de ces actions dépend bien souvent plus de la bonne volonté individuelle que d'un véritable engagement de l'institution.**



• participation au Congrès de Fabulologie.

Ils fabriqueront une machine à changer les sentiments !

Les plus grands de la maternelle réaliseront une grande fresque pour laquelle l'objectif sera de lier geste, danse et acte pictural.

En élémentaire, les CP-CE1 décideront de travailler sur la couleur : fabrications de pigments, essais de couleurs, réalisations de tableaux individuels.

Les deux classes de plus grands travailleront sur le volume : projets de groupes pour les CE1-CE2 (du dauphin à Obélix en passant par un œuf géant), animaux fantastiques au CM1-CM2.

Le lien dans tout ça ? Il va se concrétiser puisque des sculptures seront exposées à l'Espace Planoise de Besançon et que la machine des petits sera présentée et valorisée par une mise en scène

préparée par les élèves de CM, encadrés par l'institutrice des petits.

ÇA SE COMPLIQUE...

Après une première année pleine de promesses, nous sommes enthousiastes. On apprend (ces choses-là sont souvent un peu confidentielles) que la demande d'un stage école s'opère très tôt dans l'année scolaire ; nous changeons donc l'ordre prévu et choisissons de consacrer la deuxième année du projet aux activités théâtrales.

Nouveau projet d'AEI, mais cette fois nous le construisons de façon à ce que l'Éducation nationale finance l'intégralité des heures intervenants. En janvier, nous apprenons que notre projet a été retenu mais, dans le même temps, un courrier nous annonce que les écoles

ne doivent pas engager de dépenses tout de suite. Jusqu'au mois d'avril, notre inspecteur d'académie renouvellera régulièrement ce rappel. Commencer un projet théâtre au mois de juin n'aurait bien sûr pas été sérieux du tout et notre équipe décide de démarrer malgré ces mises en garde. Mais dès le mois de mars, nous comprenons que nos intervenants risquent fort de n'être pas payés ! Le deuxième conseil d'école est en partie consacré à ce problème et un courrier est envoyé à l'inspecteur d'académie (IA).

En attendant, nous suspendons les interventions des artistes et poursuivons le projet avec nos (petits) moyens : « La planète des sentiments », « Plumette, une poule super chouette », « Mémé Sorcière »... Au mois de mai, nous avons avancé, mais nous ne comptons plus que sur nos propres forces ou celles de nos proches.

Malgré toutes ces difficultés, la qualité du travail développé par les enfants nous vaudra un premier prix dans la catégorie théâtre au concours du « Livre Élu ».

Une rencontre fin juin avec l'IA lèvera nos inquiétudes sur le respect des engagements vis-à-vis de nos intervenants, mais je me ferai « gronder » par l'inspecteur pour n'avoir pas obtempéré à ses mises en garde répétées !

EN TERME D'ÉPILOGUE

Cette année, pas de stage école, pas de projet d'AEI... mais un projet musique quand même. Toute l'école est engagée sur le projet de l'Espace Planoise « Traces du Quotidien ». Difficile d'en dire plus aujourd'hui, mais, paradoxe, nous bénéficions de l'intervention d'un artiste sans avoir déposé de projet écrit !

En fait, nos projets antérieurs nous ont fait découvrir de nouveaux réseaux qui nous servent aujourd'hui. Et c'est là aussi un des mérites de cette entreprise.

Claude Lapprand

Pour les sinistrés d'Algérie

Le 22 mai, un violent tremblement de terre a secoué les régions côtières non loin d'Alger. Les estimations des premiers jours font état de plus de 2000 morts et 9000 blessés.

Le Syndicat autonome des travailleurs de l'Éducation et de la formation, organisation affiliée à l'Internationale de l'Éducation, fait appel à la solidarité internationale.

Dans les moments pénibles que le peuple algérien traverse actuellement, il est indispensable de lui apporter notre soutien.

Envoyez vos contributions par chèque bancaire ou postal au

Fonds de solidarité de l'IE

Banque Bruxelles Lambert

Boulevard Anspach 157

1000 Bruxelles - Belgique

Numéro de compte : 310 -1006170 -75



Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.

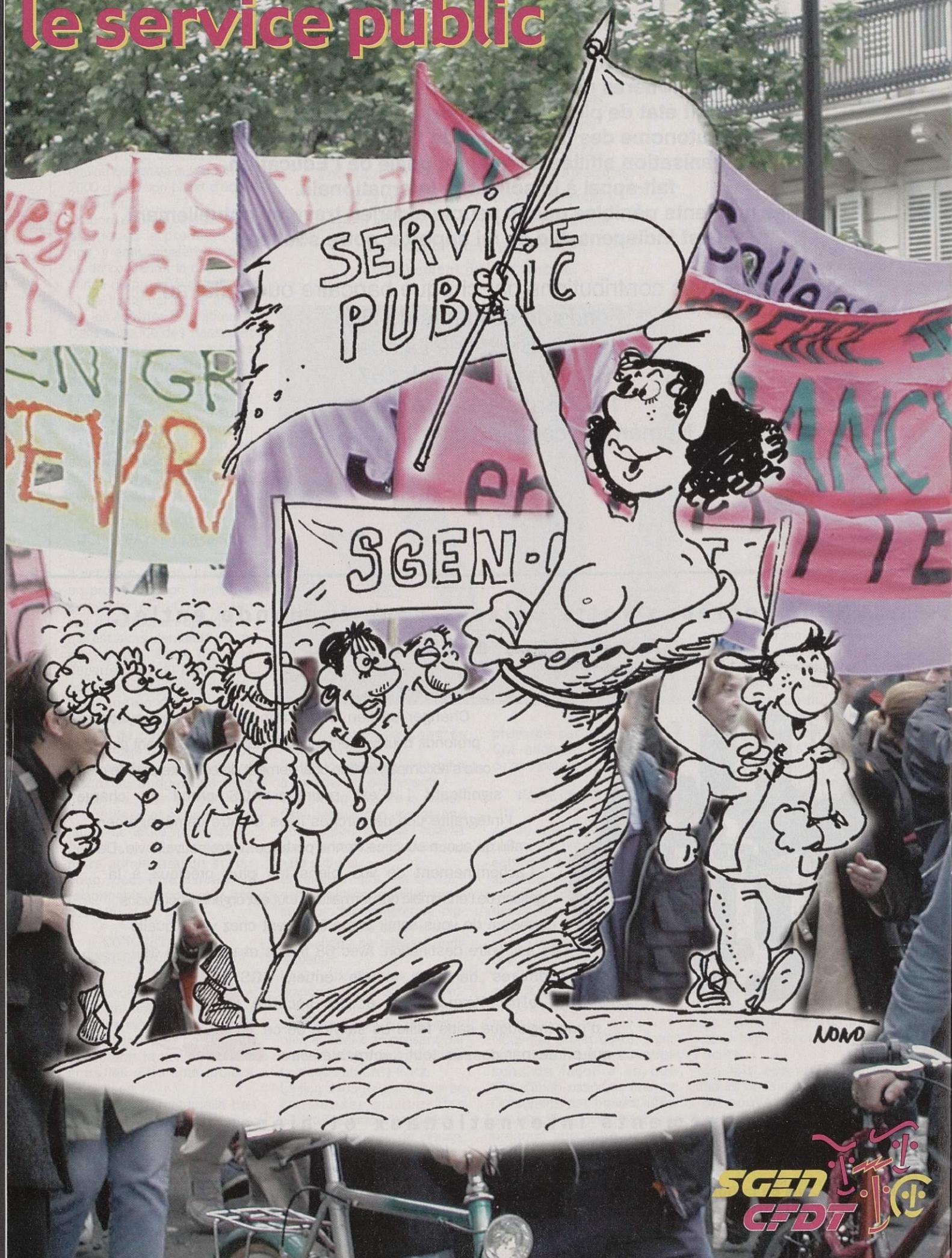


Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

Défendre et transformer le service public



SGEN
CFDT
J.C.